Consignes collaborateurs en cas d'attaque cyber

Publié le 19 avril 2023

Le Groupement d'intérêt public cybermalveillance.gouv.fr a élaboré une fiche pratique à destination des collaborateurs sur la manière de réagir en cas d'attaque informatique. Cette fiche pratique peut notamment être affichée sur les murs de votre structure.

Chaque entité, quelle que soit sa taille ou son statut, peut être aujourd'hui victime d'une cyberattaque. Une situation justifiant la mise en place d'une stratégie de cybersécurité rigoureuse pour contrer une menace susceptible de lourdement impacter son activité, si ce n'est sa pérennité.

Les collaborateurs jouent alors un rôle essentiel dans cette stratégie puisqu'ils sont souvent en première ligne face au danger. Mais ils peuvent parfois être démunis face à l'ampleur de la menace et la difficulté d'y apporter une réponse adaptée. Par conséquent, ce document synthétique a pour objectif de leur fournir les consignes d'urgence à appliquer en cas de cyberattaque et ainsi aider l'organisation à y faire face.